RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

MARCHE DE TRAVAUX : CONSTRUCTION DE 45 LOGTS RESIDENCE EX-GRAIN D'OR LIEU-DIT 97100 VILLE DE BASSE - TERRE

Date et heure limites de réception des offres :

vendredi 13 novembre 2026 à 18:30

Société Immobiliére de la Guadeloupe
Lot 05
La Rocade Grand Camp
97139 ABYMES
GUADELOUPE

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 3
1.1 - Objet 3
1.2 - Mode de passation 3
1.3 - Type et forme de contrat 3
1.4 - Décomposition de la consultation 3
1.5 - Nomenclature 3
2 - Conditions de la consultation 3
2.1 - Délai de validité des offres 3
2.2 - Forme juridique du groupement 3
2.3 - Variantes 3
2.4 - Développement durable 4
3 - Les intervenants 4
3.1 - Conduite d'opération 4
3.2 - Maîtrise d'œuvre 4
3.3 - Contrôle technique 5
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 5
4 - Conditions relatives au contrat 5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 5
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 5
5 - Contenu du dossier de consultation 5
6 - Présentation des candidatures et des offres 6
6.1 - Documents à produire 6
6.2 - Présentation des variantes 8
6.3 - Visites sur site 8
6.4 - Usage de matériaux de type nouveau 8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 8
7.1 - Transmission électronique 8
7.2 - Transmission sous support papier 9
8 - Examen des candidatures et des offres 9
8.1 - Sélection des candidatures 9
8.2 - Attribution des marchés 10
8.3 - Suite à donner à la consultation 11
9 - Renseignements complémentaires 11
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 11
9.2 - Procédures de recours 11

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
MARCHE DE TRAVAUX : CONSTRUCTION DE 45 LOGTS RESIDENCE EX-GRAIN D'OR LIEU-DIT 97100 VILLE DE BASSE - TERRE

Marché de travaux exclusivement en entreprise générale ou groupement d'entreprises
Opération en vue de la certification NF HABITAT.

Lieu(x) d'exécution :
Géolocalisation : 15.996404, -61.72588
Rue Gaston CARLE
97100 BASSE – TERRE

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations portent sur le Lot(s) suivant :

Lot(s)	Désignation
01	TOUS CORPS D'ÉTAT Comprend l'ensemble des lots techniques des V.R.D. à l'imperméabilisation des façades.

La maîtrise d'œuvre souhaite porter à la connaissance des soumissionnaires le budget de l'opération :

6 750 000 € HT.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45210000-2	Travaux de construction de bâtiments

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Les candidats n'ont pas l'obligation de répondre à la solution de base. Ils peuvent présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes qui doivent respecter les exigences minimales détaillées suivantes :
Performance technique équivalente à minima permettant un gain financier.

Dans le cadre de la présente consultation, les entreprises ont la possibilité de proposer des variantes en complément de leur offre de base, laquelle demeure obligatoire.

Deux types de variantes peuvent être proposés :

Variante de type 1 : solution présentant une performance technique au moins équivalente à celle définie dans l'offre de base ;
Variante de type 2 : solution à caractére économique ou optimisée, visant une amélioration du coût global, des délais, ou des conditions de mise en œuvre, tout en respectant les exigences du projet.

Les variantes peuvent porter sur l'ensemble des corps d'état.

À titre d'exemple :

Traitement des salles de bains : proposition de douches en cabine en alternative aux solutions prévues ;
Traitement des revêtements de sols : proposition de sols souples en substitution des revêtements définis.

Chaque variante devra être clairement identifiée, décrite et argumentée. Elle devra impérativement faire apparaître l'ensemble de ses incidences, notamment les impacts techniques, financiers et organisationnels sur les autres corps d'état.
À ce titre, les candidats sont tenus de compléter la fiche variante jointe au dossier de consultation, en intégrant notamment les éventuels surcoûts ou économies induits sur les autres lots.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractére social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particuliéres sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

SARL Mick THEOPHILE
IMMEUBLE BIGA II - 1ER ETAGE
MOUDONG CENTRE
97122 BAIE MAHAULT

Tél. : 0590985080
Fax. : 0590889418
Courriel : mick.theophile@atmarchi.fr

Elle est représentée par : Mick THEOPHILE.

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est BASE + VISA.

3.3 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

CH2 TECHNI CONTROL
1 Lotissement Dugazon Bourgogne
Bureau 8 Petit Pérou
97139 ABYMES
Tél. : 0590 48 09 54
Fax. : 0590 48 09 55
Courriel : contact971@ch2tc.com

Le contrôleur technique est représenté par : M. LARMAILLARD.

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :
L + S+ SH +PS +P1+ Ph + Th + Hand + Handco

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

IP2C
70 Rue Dugommier
97110 POINTE A PITRE
GUADELOUPE
Tél. : 0690067782
Courriel : contact.ip2c@gmail.com

Le coordonnateur est représenté par : Madame Nilda LAROCHELLE.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Les plans

- Les plans
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- L'étude géotechnique
- Le rapport initial du contrôleur technique
- Le plan général de coordination sécurité (PGC)
- La clause d'insertion sociale et son annexe
- La charte graphique de la SIG
- Les modéles de panneau de chantier
- La charte pour la gestion durable des déchets de chantier du BTP en Guadeloupe.
- Les déclarations de travaux (DT) et les réponses des exploitants de réseaux

Il est remis gratuitement à chaque candidat.
Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Dèclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte.	Non

Libellés	Signature
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
La qualification RGE est obligatoire pour les titulaires des lots, CHARPENTE - COUVERTURE, ETANCHEITE, EAU CHAUDE SOLAIRE.	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financiéres d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Piéces de l'offre :

Libellés	Signature
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est

envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Ils veilleront à respecter les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

6.3 - Visites sur site

Les conditions de visites sont les suivantes :
Il est recommandé d'effectuer une visite afin de mieux appréhender les contraintes du site et de s'assurer que l'offre est compléte. Cette visite peut se faire librement.

6.4 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particuliéres la clause suivante :
" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition : .....
Pendant le délai de .... ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes : ..... "

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://agysoft.marches-publics.info.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.
Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Non renseigné

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Les formats acceptés sont : XLS, DOC, PDF, JPG, PPT. Cependant, toujours associés une version PDF.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :
Merci de veiller au nombre de caractères utilisé pour le nommage des fichiers (30 caractères)

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Aprés attribution, les candidats sont informés que l'offre èlectronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dèpôt s'entendent de manière stricte : vendredi 13 novembre 2026 à 18 :30 :00

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	60.0 %
2.1-MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS AFFECTÉS SPÉCIFIQUEMENT AU CHANTIER :	*30.0 %*
2.2-MÉTHODOLOGIE D'EXÉCUTION ET ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX	*60.0 %*
2.3-DISPOSITIONS ENVIRONNEMENTALES	*10.0 %*

CRITÉRE 1 : PRIX (NOTE SUR 20) PONDÉRATION DE 40 % :
La note sera déterminée suivant la formule ci-dessous :
Prix de l'offre moins disante
Note = (----------) x 20
Prix de l'offre

Outre la formule, les entreprises dont les offres seront identifiées comme potentiellement anormalement basse seront questionnées afin de justifier les éléments constitutifs de la formation des prix.
En l'absence de justificatif valable les offres seront écartées.

CRITÉRE 2 VALEUR TECHNIQUE (NOTE SUR 20), PONDÉRATION DE 60% :
La remise d'un mémoire décrivant les aspects des sous-critères ci-dessous.

SOUS - CRITÉRE 1 : MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS AFFECTÉS SPÉCIFIQUEMENT AU CHANTIER :
Il s'agit de permettre au Maître d'ouvrage (et au Maître d'œuvre) de connaître les dispositions prises par l'Entreprise pour gérer la qualité générale de ses travaux. Il y a donc lieu de préciser dans ce chapitre les moyens en personnels affectés aux travaux et à l'organisation, et non les moyens humains et matériels dont l'Entreprise dispose en globalité.

SOUS - CRITÉRE 2 : MÉTHODOLOGIE D'EXÉCUTION ET ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX :
Il s'agit de permettre au Maître d'ouvrage (et au Maître d'œuvre):
- de connaître les contraintes que l'Entreprise aurait détectées lors de l'étude du dossier et liées à l'exécution de ses propres travaux et ceux des autres corps d'état. Un dossier photographique précisant ces contraintes pourra être joint au mémoire technique.
- de juger de la qualité de l'exécution et de démontrer la capacité de faire de l'Entreprise (planning détaillé avec le nombre de salariés par phase, les modes opératoires de gestion des difficultés techniques propres au chantier).

SOUS - CRITÉRE 3 : DISPOSITIONS ENVIRONNEMENTALES :

Il s'agit de permettre au Maître d'ouvrage (et au Maître d'œuvre) :
- de juger des mesures prises par l'Entreprise dans le cadre du développement durable.
- de connaître les dispositions prises par l'Entreprise pour limiter certaines nuisances (bruit : appareil utilisé, heures d'utilisation ; produits dangereux : protection, récupération, gêne des riverains).

– de juger des mesures prises par l'Entreprise pour la gestion des déchets de chantier

Chaque sous-critère est noté sur 20 points de la maniére suivante :
0 : non traité ou non conforme
2 : très peu explicité - trés insuffisant
5 : peu explicité - insuffisant
10 : moyennement traité
12: traité avec quelques insuffisances
15 : traité et conforme au besoin
20 : traité avec réflexion avancée et conforme au besoin

La note de la valeur technique est déterminée par l'addition des notes des sous-critéres suivants les pondérations définies. L'attention du candidat est attirée sur les clauses suivantes entraînant le rejet de l'offre
– Une note globale pondérée de la valeur technique inférieure ou égale à 3 est éliminatoire.
– L'absence de mémoire rendra l'offre irrégulière.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera èliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://agysoft.marches-publics.info

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.
Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé aprés identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Judiciaire de Fort-de-France
Place de Justice
35 Bd du Gal de Gaulle
BP633 97200 Fort- de-France
Tél : 05 96 48 41 41
Télécopie : 05 96 48 43 32
accueil-fort-de-france@justice.fr
Adresse internet (U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Judiciaire de Fort-de-France
Place de Justice
35 Bd du Gal de Gaulle
BP633 97200 Fort- de-France
Tél : 05 96 48 41 41
Tèlécopie : 05 96 48 43 32
accueil-fort-de-france@justice.fr
Adresse internet (U. R. L) : http://www.justice.gouv.fri

Abymes, le 17 SEP.

Le Directeur Général

S.I.G.

Olivier BAJARD

Sté Immobilière de la Guadeloupe
Lot n°3 Z.I. Rocade Grand-Camp - 97139 Abymes